



Compte-rendu CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2009

L'an deux mil neuf, le quinze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune d'ESNANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JUIN, Maire.

Date de convocation : 9 avril 2009

Présents : Yann JUIN, Michel ROUGIER, Jean-Pierre ROBLIN, Fabrice BRISSON, Béatrice VINET, Virginie VINCENDEAU, Béatrice GOMIT, Christine TRICHET, Sylvia PAIN, David LOUTREUIL, Joël DESCHAMPS, Paul COUZARD, Alain BOUVET et Yvan BAILLY.

Invité : Monsieur Jean Audineau, maire d'Esnandes de 1959 à 1989.

Absents représentés : Pascale Buronfosse-Bjai par Michel Rougier, Françoise Guigard par Virginie Vincendeau, Christine Guézou par Sylvia Pain, Robert Portier par Joël Deschamps.

Absent non représenté : Emmanuel Mandon.

Secrétaire de séance : Béatrice VINET.

1/ Adoption du Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2009,
2/ Ordre du jour : Monsieur le Maire annonce une modification de l'ordre du jour. Le projet de délibération concernant les tarifs de la natation scolaire est reporté.

Nouvel ordre du jour :

2009 – 01/04 Avenant n°1 – lot n°1 : VRD – Aménagement du Parking de l'Océan

2009 – 02/04 – Commissions municipales

2009 – 03/04 – Charte Régionale « Terre Saine – Poitou-Charentes » - Signature de la convention « Votre commune sans pesticides »

2009 - 04/04 – Dénomination de la Salle des Fêtes « Salle municipale Jean Audineau »

Le nouvel ordre du jour est adopté par 18 voix.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite Monsieur Jean Audineau, maire d'Esnandes de 1959 à 1989, à rejoindre les membres du Conseil municipal et à s'installer à ses côtés. Monsieur le Maire rappelle à chacun que 50 ans se sont écoulés depuis le premier Conseil municipal au cours duquel Monsieur Jean Audineau a été élu maire de la commune. C'était le 21 mars 1959.

Monsieur le Maire remercie les maires de l'agglomération et le public d'être venu en nombre pour célébrer cet anniversaire et participer à la cérémonie organisée après le Conseil pour la dénomination de la Salle municipale.

2009 – 01/04 Avenant n°1 – lot n°1 : VRD – Aménagement du Parking de l'Océan

Rapporteur : Fabrice Brisson

Par délibération en date du 18 juin 2008, le Conseil Municipal a entériné les propositions de la CAO réunie le 23 mai 2008 pour l'attribution des marchés relatifs à l'aménagement du Parking de l'Océan en

6 lots. Le lot n°1 : VRD a alors été attribué à la société Appia pour un montant de 116.740,58 € HT (139.621,73 euros TTC).

Au cours de la construction, il est apparu que des travaux devaient être ajoutés et des quantités en plus et moins devaient être intégrées au marché.

Le montant des prix complémentaires s'élève à 10.142,35 € HT et le montant des plus et moins s'élève à – 6.646,40 € HT. Ainsi, le montant de l'avenant n°1 est de 3.495,95 € HT (4.181,15 € TTC).

La Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'avenant n°1 du « lot 1 : VRD » attribué à la société Appia pour un montant de 3.495,95 € HT (4.181,15 € TTC) ce qui amène le montant du marché à 120.236,53 € HT (143.802,89 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée par 18 voix

2009 – 02/04 – Commissions municipales

Vu les conditions fixées par l'article L.2121-22 du CGCT,
Vu les délibérations du 14 mars 2008 et du 19 mars 2008,
Vu l'organisation des services de la mairie d'Eslandes et après une année de fonctionnement des Commissions précédemment installées,
Monsieur le Maire propose de réorganiser les commissions pour porter à 8 le nombre de commissions permanentes.

1/ Commission « Action sociale, Enfance-Jeunesse »

Président : Yann JUIN - Vice-président : Michel ROUGIER

Membres : Yvan BAILLY, Virginie VINCENDEAU, Jean-Pierre ROBLIN, Christine GUEZOU, Béatrice GOMIT, Christine TRICHET, Françoise GUIGARD.

2/ Commission « Affaires scolaires »

Président : Yann JUIN - Vice-président : Michel ROUGIER

Membres : Yvan BAILLY, David LOUTREUIL, Alain BOUVET, Virginie VINCENDEAU, Christine GUEZOU, Christine TRICHET, Françoise GUIGARD.

3/ Commission « Finances »

Président : Yann JUIN - Vice-président : Jean-Pierre ROBLIN

Membres : les Adjointes + Alain BOUVET, Béatrice GOMIT.

4/ Commission « Personnel Communal »

Président : Yann JUIN - Vice-présidents : Jean-Pierre ROBLIN, Alain BOUVET

Membres : David LOUTREUIL, Béatrice GOMIT, Michel ROUGIER.

5/ Commission « Vie Locale et Citoyenneté »

Président : Yann JUIN - Vice-président(e)s : Virginie VINCENDEAU, Françoise GUIGARD, David LOUTREUIL

Membres : Yvan BAILLY, Joël DESCHAMPS, Robert PORTIER, Jean-Pierre ROBLIN.

Deux Groupes de travail :

Communication : Virginie VINCENDEAU, David LOUTREUIL, Françoise GUIGARD, Yvan BAILLY, Christine TRICHET

Relations paroisse : Virginie VINCENDEAU, Sylvia PAIN, Michel ROUGIER, Christine TRICHET

6/ Commission « Voirie, Espaces verts et réseaux »

Président : Yann JUIN - Vice-président : Fabrice BRISSON

Membres : Robert PORTIER, Joël DESCHAMPS, Sylvia PAIN, Emmanuel MANDON.

7/ Commission « Sports »

Président : Yann JUIN - Vice-président : Fabrice BRISSON

Membres : Joël DESCHAMPS, David LOUTREUIL, Virginie VINCENDEAU.

8/ Commission « Aménagement de l'espace, environnement, patrimoine et développement durable »

Président : Yann JUIN - Vice-président(e)s : Béatrice VINET, Sylvia PAIN, Joël DESCHAMPS

Membres : Paul COUZARD, Robert PORTIER, Michel ROUGIER, Emmanuel MANDON, Pascale BURONFOSSE-BJAI, Fabrice BRISSON.

Monsieur le Maire propose d'ajuster le fonctionnement des commissions en les rattachant aux délégations des Adjointes et des Conseillers délégués qui les animent et ont la charge de rapporter les conclusions des travaux pour approbation par la Municipalité.

Un secrétaire est désigné au sein de la commission de manière permanente ou non.

Ces commissions ont un rôle consultatif, émettent des avis, formulent des propositions et évaluent les politiques municipales.

Pour optimiser le bon fonctionnement, au sein des commissions, peuvent être constituées des sous-commissions ou des groupes de travail temporaires ou permanents. Parallèlement, de façon transversale, des « groupes projets » peuvent également être constitués.

Les réunions donnent lieu à compte-rendu et à un rapport annuel.

Ces commissions et/ou différents groupes peuvent ponctuellement faire appel à des membres extérieurs.

Les Responsables des commissions ou des différents groupes peuvent associer dans la mesure du possible les responsables de services à leurs travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la mise en place des nouvelles commissions.

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée par 18 voix

2009 – 03/04 – Charte Régionale « Terre Saine – Poitou-Charentes » - Signature de la convention « Votre commune sans pesticides »

Rapporteur : Fabrice Brisson

Le 27 juin 2007, le Plan Régional de Réduction des Pesticides a été adopté dans le but de réduire l'utilisation des pesticides en Poitou-Charentes. La Charte Terre saine « Votre commune sans pesticides » concerne essentiellement les pratiques d'entretien des espaces publics en lien avec l'utilisation majoritaire des herbicides, des fongicides et des insecticides. Elle traduit l'engagement des collectivités de Poitou-Charentes pour la réduction des pesticides et peut se résumer en 5 points :

- les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.

- En Région Poitou-Charentes, la Charte Terre saine « Votre Commune sans pesticides » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les pesticides.

- Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).

- L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien.

- Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des pesticides et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte Terre saine Poitou-Charentes « Votre commune sans pesticides ». Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée par 18 voix

2009 - 04/04 – Dénomination de la Salle des Fêtes « Salle municipale Jean Audineau »

Rapporteur : Paul Couzard

Vu les différentes réunions de commissions et de municipalité,

Monsieur le Maire propose, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la prise de fonction de Monsieur Jean Audineau, maire d'Esnandes de 1959 à 1989, de dénommer la salle des fêtes, « Salle municipale Jean Audineau ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Décision du Conseil Municipal : délibération adoptée par 18 voix

Pas de questions diverses.

Séance levée à 19h00.

Monsieur le Maire invite Josy Moinet à le rejoindre pour la cérémonie organisée à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la prise de fonction de Monsieur Jean Audineau.